

Burundi : la fièvre de la Vallée du Rift détectée pour la première fois

@rib News, 23/05/2022 - Source Agence Anadolu - Au moins 100 bovins ont péri des suites de la maladie. Le ministre burundais de l'Environnement, de l'agriculture et de l'élevage a alerté lundi de la détection pour la première fois dans le pays de la fièvre de la Vallée du Rift, avec une perte estimée à au moins 100 têtes bovines.

Le ministre burundais s'exprimait dans un communiqué de presse transmis lundi aux médias et dont une copie est parvenue à l'Agence Anadolu. « Depuis la fin du mois d'avril 2022, des cas d'une maladie animale touchant principalement les bovins avec un tableau clinique inhabituel, ont été signalés dans les provinces de Kirundo et Ngozi, au nord du pays », a souligné, Serge Nkurunziza, directeur général de l'élevage.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Les symptômes sont notamment l'avortement, le saignement nasal, l'hyperthermie, la diarrhée souvent marquée de sang, la faiblesse générale et, l'inappétence qui aboutissent à la mort. Dès après lui, depuis l'apparition de cette maladie de mortalité de bovins ont été enregistrés. Actuellement, cette maladie s'est étendue à d'autres provinces telles que Kayanza (nord), Karusi (centre), Cibitoke (ouest), Bujumbura (ouest) et Makamba au sud du pays. « Les premiers cas rapportés sont généralement localisés dans les zones et sites transfrontaliers », a-t-il précisé, signalant que c'est la première fois que cette maladie fait son apparition au Burundi. Pour y faire face, Serge Nkurunziza appelle le ministre de la Santé publique à entreprendre des démarches de collaboration pour mener une surveillance conjointe de cette maladie. En attendant, les techniciens de terrain sont recommandés de prendre toutes les précautions nécessaires de protections individuelles notamment dans les mesures de biosécurité. « Les éleveurs doivent informer les services techniques de tous les cas cliniques pour leur prise en charge. Ils sont priés de procéder régulièrement à l'aspersion de leurs animaux », a-t-il recommandé, soulignant, en outre, que dans les zones touchées, la restriction du tout mouvement pour les ruminants et l'interdiction de leur abattage doivent être respectés jusqu'à nouvel ordre. Au Burundi, cette maladie intervient moins d'une année après le début de la mise en application de l'élevage en stab au niveau national. Selon les experts en la matière, la fièvre de la Vallée du Rift peut provoquer d'autres maladies chez l'homme. Le bétail contaminé doit donc être incinéré.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});